



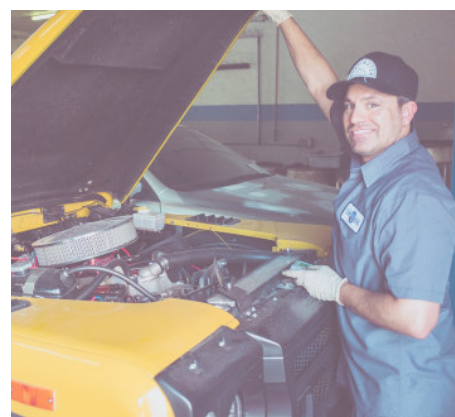
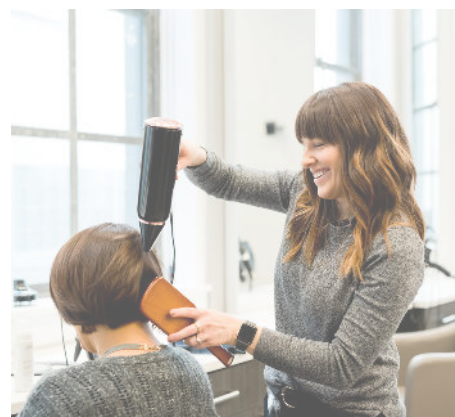
BAROMÈTRE ÉNERGIE DES TPE

Enquête du 14 au 18 Novembre 2022

2070 répondants



Syndicat des indépendants et des TPE



CONTACT PRESSE : Advocaciz

Alexandra Richert : 06.08.77.86.22 - Ambre Fourneau :

06.44.39.89.25

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Glossaire

Bouclier énergétique : aide applicable aux particuliers et TPE de moins de 10 salariés et moins de 2M€ de CA dont la puissance compteur est inférieure ou égale à 36KVA.

Aide Energo : pour les TPE/PME, aide applicable de septembre 2022 à décembre 2022.

Amortisseur Électricité : pour les TPE/PME, aide applicable à compter du 1er janvier 2023 :

- Déclenchement à partir d'un tarif de 325€/MWH.
- Aide plafonnée à 120€/MWH (soit 25% de la différence entre un prix de 800€/MWH et 325€/MWH).

Principaux enseignements

20% des TPE (soit 600.000 entreprises) sans bouclier énergétique

20% des TPE ne peuvent bénéficier du tarif réglementé et sont donc soumises aux prix de marché.

Il s'agit de structures dont les besoins en énergie sont élevés en raison de leur activité. On y retrouve notamment :

- - La majorité des boulangeries (34.000 entreprises).
- - De nombreuses boucheries et traiteurs (33.000 entreprises).
- - Les pressings (3.000 entreprises).
- - Certains fleuristes (14.000 entreprises).
- - Certains restaurateurs.
- - Les TPE des secteurs de l'industrie et de l'agroalimentaire.

L'Amortisseur Électricité : un dispositif peu connu aux contours considérés comme flous

77% des TPE concernées par l'Amortisseur Électricité n'en ont pas entendu parlé

La communication du gouvernement semble extrêmement mauvaise sur un sujet qui préoccupe pourtant l'ensemble des chefs d'entreprise dont la facture énergie a explosé ou est en passe d'exploser dès le mois de janvier 2023.

86% des TPE ayant connaissance du dispositif dans l'incapacité de se projeter

Pour les (rares) chefs d'entreprise qui ont connaissance du dispositif de l'Amortisseur Électricité, il leur est impossible d'anticiper l'ampleur exacte de l'aide dont ils pourront bénéficier.

Constats du SDI

L'Amortisseur Électricité : une simplicité de façade

Tel qu'il est conçu, l'Amortisseur Électricité a pour seul vertu d'être automatique, sans aucune démarche de l'entreprise.

Le montant de l'Amortisseur sera de fait déduit de la facture et mentionné en tant que tel. Pour autant, à défaut d'en connaître les modalités de calcul précisent, les chefs d'entreprise seront placés chaque mois devant le fait accompli.

L'Amortisseur électricité : un soutien de façade

Ce dispositif prévoit une aide dès lors que les tarifs de l'électricité sont situés entre 325€/MWH et 800€/MWH.

Or, ces tarifs ne sont que très rarement atteints pour une TPE, même avec un prix 2023 vs 2022 multiplié par 4.

Des soutiens à cibler sur... 180.000 TPE

Sur les 600.000 TPE placées hors tarifs règlementés, près de 300.000 bénéficient de tarifs fixes sur 2023.

Sur ces dernières, 40% accusent des augmentations inférieures à 50% et sont d'ores et déjà excluent de l'aide Energo applicable jusqu'à fin décembre 2022.

La proportion de TPE qui sont le plus en besoin de soutien en raison d'augmentations tarifaires supérieures à 50% est de 60% soit 180.000 TPE.

Ces TPE sont particulièrement présentes sur des filières bien spécifiques :

- Boulangeries
- Pressings
- Traiteurs
- Petites industries

En l'absence de soutien efficace, ces filières sont appelées à connaître une crise historique.

Proposition du SDI

Au constat du faible volume numérique de TPE nécessitant un soutien actif sur l'année 2023, les pouvoirs publics doivent impérativement revoir leur niveau d'intervention sur cette catégorie d'entreprises.

Dans cette optique, les modalités de fonctionnement de l'Amortisseur Électricité sont inadaptées.

Les artisans, commerçants et responsables de TPE doivent **pouvoir se projeter sur un prévisionnel simple leur garantissant un plafond d'augmentation.**

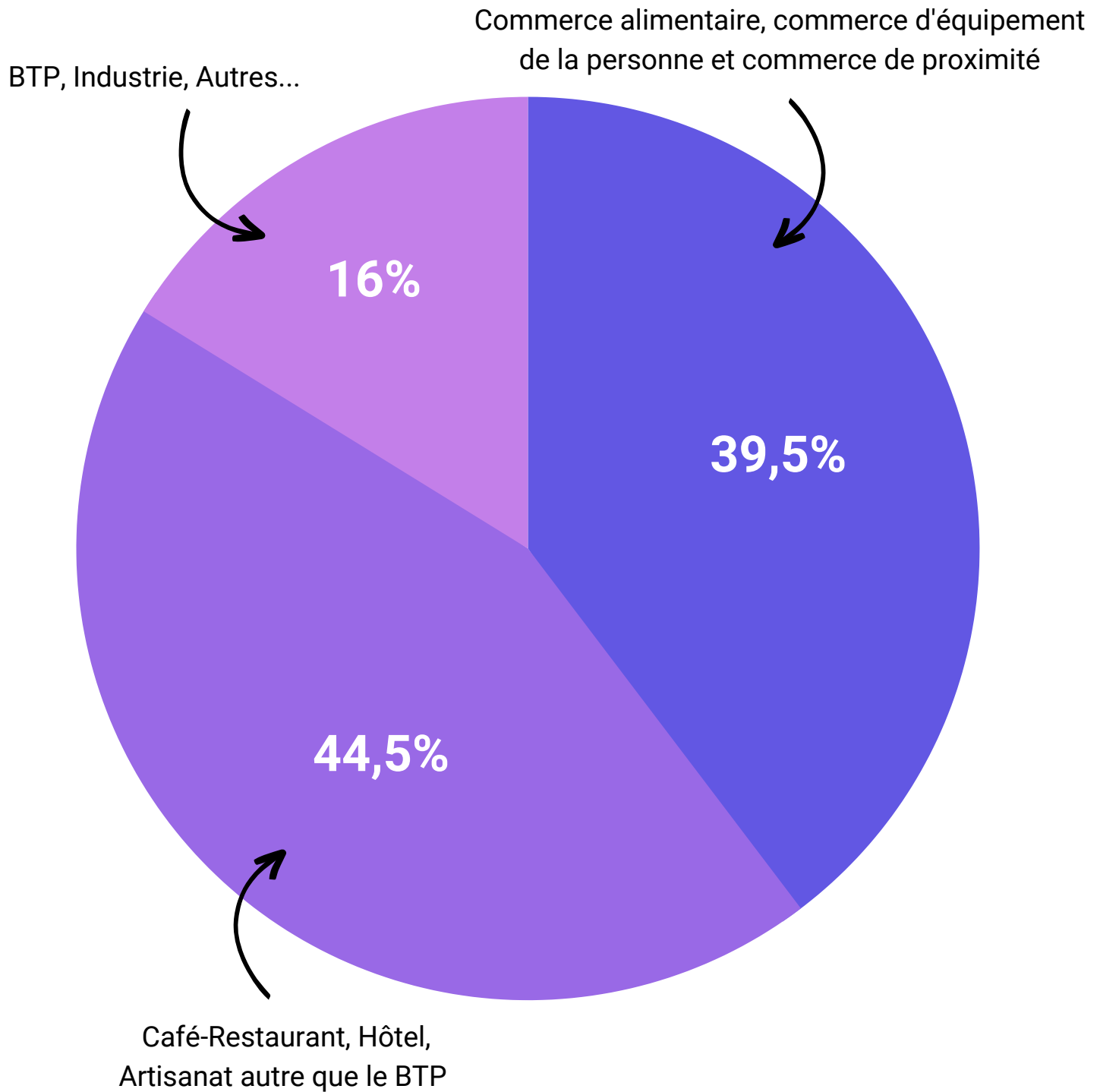
Une aide ciblée nécessitant l'intervention du chef d'entreprise au travers du site de la DGFiP ne soulève pas de difficulté majeure : depuis 2020, les responsables de TPE ont malheureusement démontré leurs aptitudes à l'utilisation de ce site.

Au demeurant, il n'est pas prévu de système « Amortisseur Gaz » si bien que l'utilisation du site de la DGFiP sera toujours d'actualité en 2023 pour les entreprises consommant cette énergie.

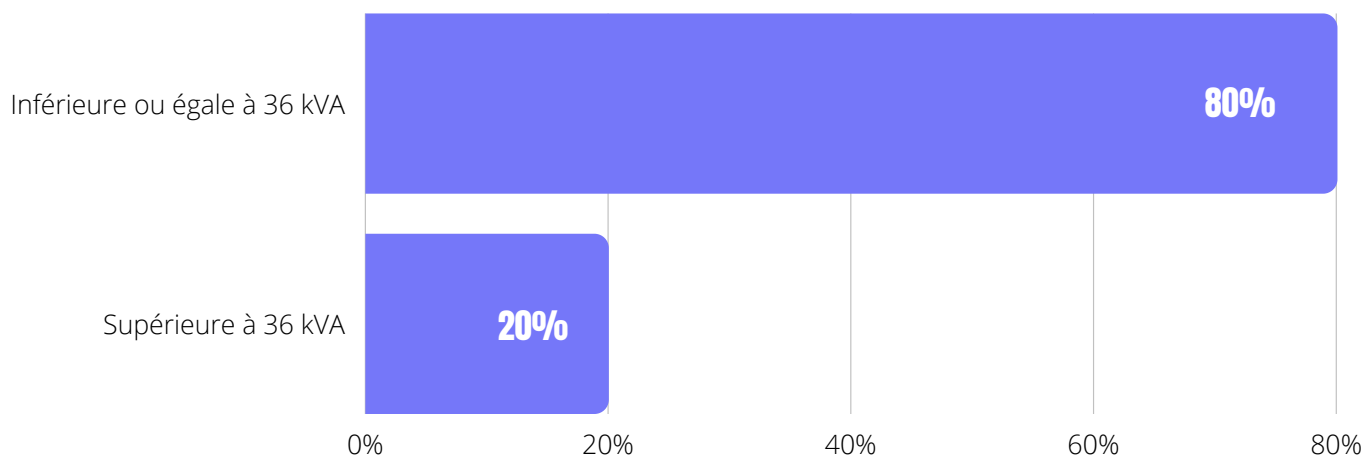
C'est pourquoi le SDI propose, en lieu et place d'un Amortisseur aux résultats aléatoires entraînant des hausses de prix mal maîtrisées, **un plafond d'augmentation à hauteur de 50%.**

MIEUX VOUS CONNAÎTRE

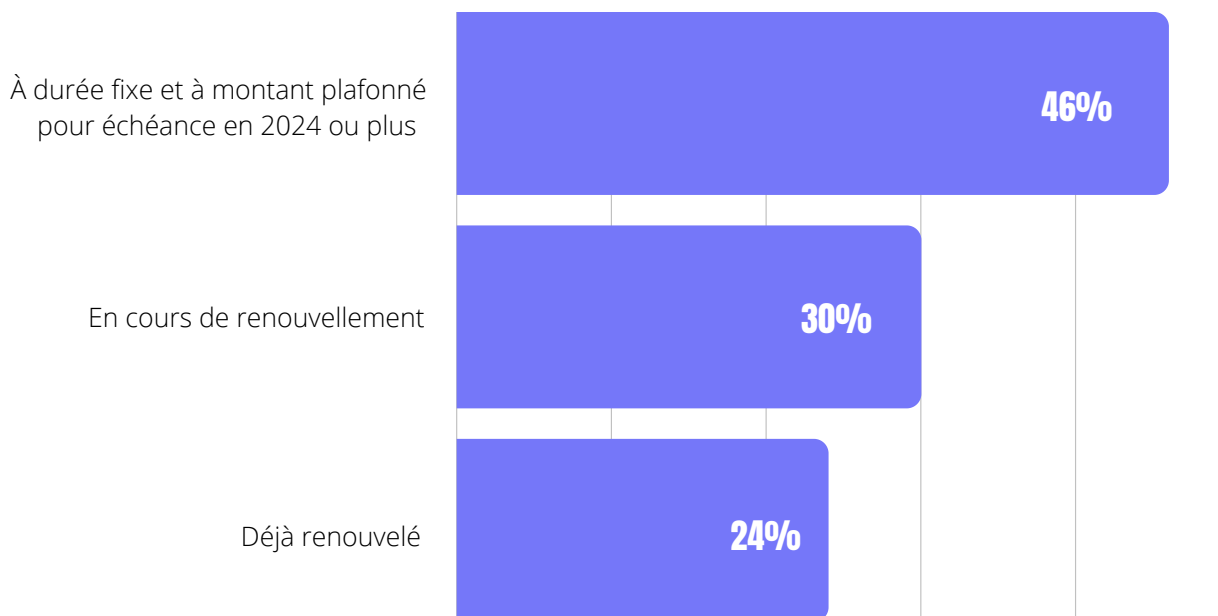
Quel est votre secteur d'activité ?



La puissance de votre compteur électrique est ...

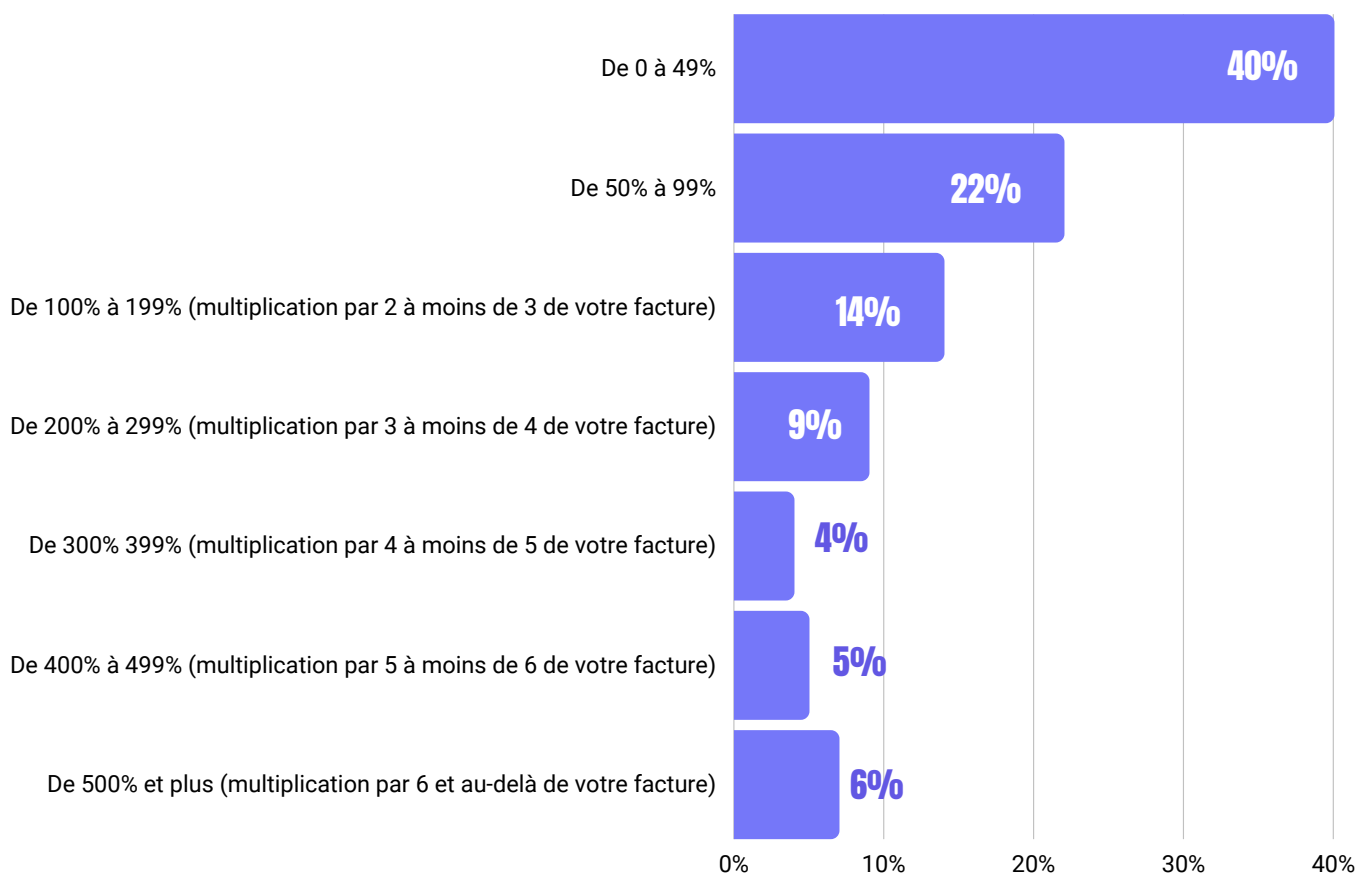


Votre contrat d'énergie en cours est ...

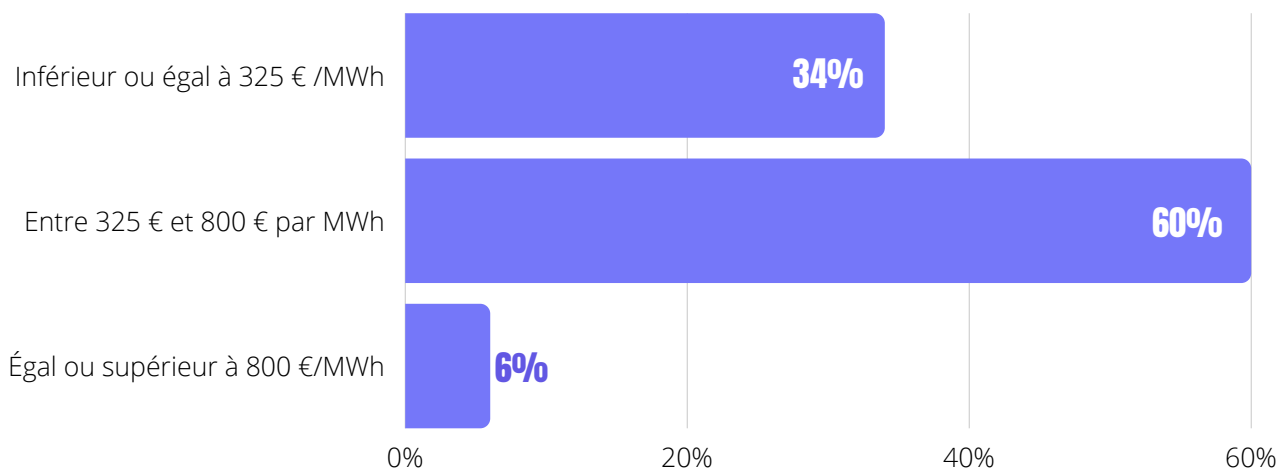


Pour les personnes étant en cours de renouvellement ou ayant déjà fixé leur contrat énergie.

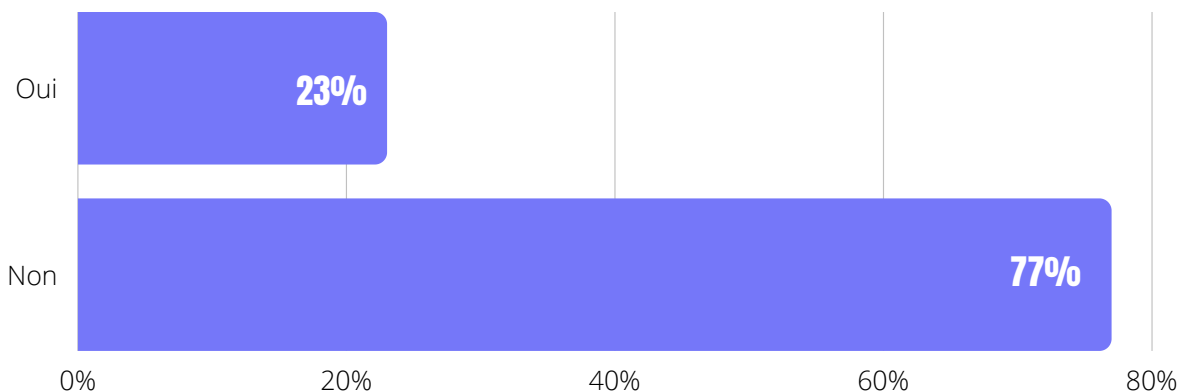
Quelle est l'augmentation tarifaire constatée ?



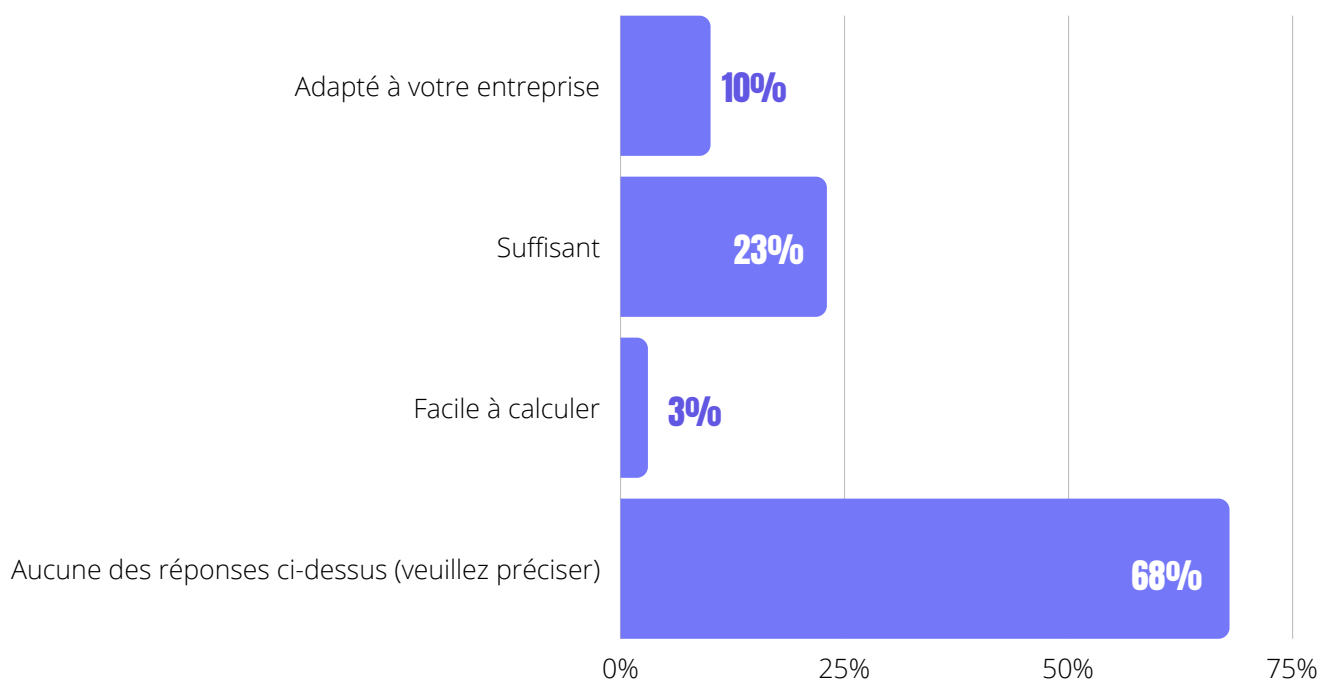
Pouvez-vous nous indiquer le prix au MWh (mégawattheure) constaté ou proposé ?



Avez-vous entendu parler de l'aide « Amortisseur électricité » applicable aux TPE dont la puissance compteur est supérieure à 36kVA à compter du 1er janvier 2023 ?



Considérez-vous ce dispositif comme (plusieurs réponses possibles) :



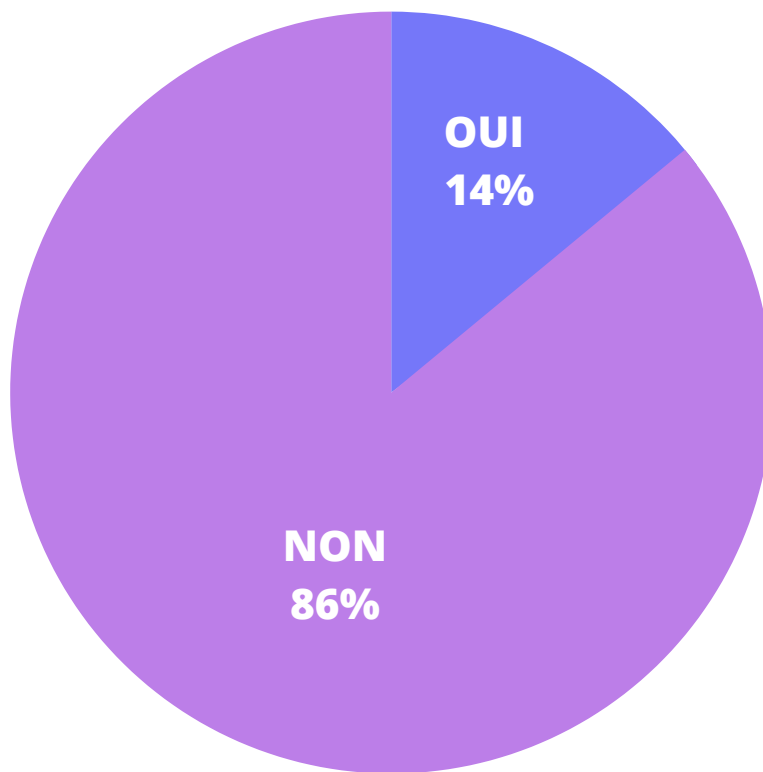
Parmi les réponses « autres »

Mes augmentations subies sont insuffisantes pour être prises en compte.

Incompréhensible et toujours dans le flou.

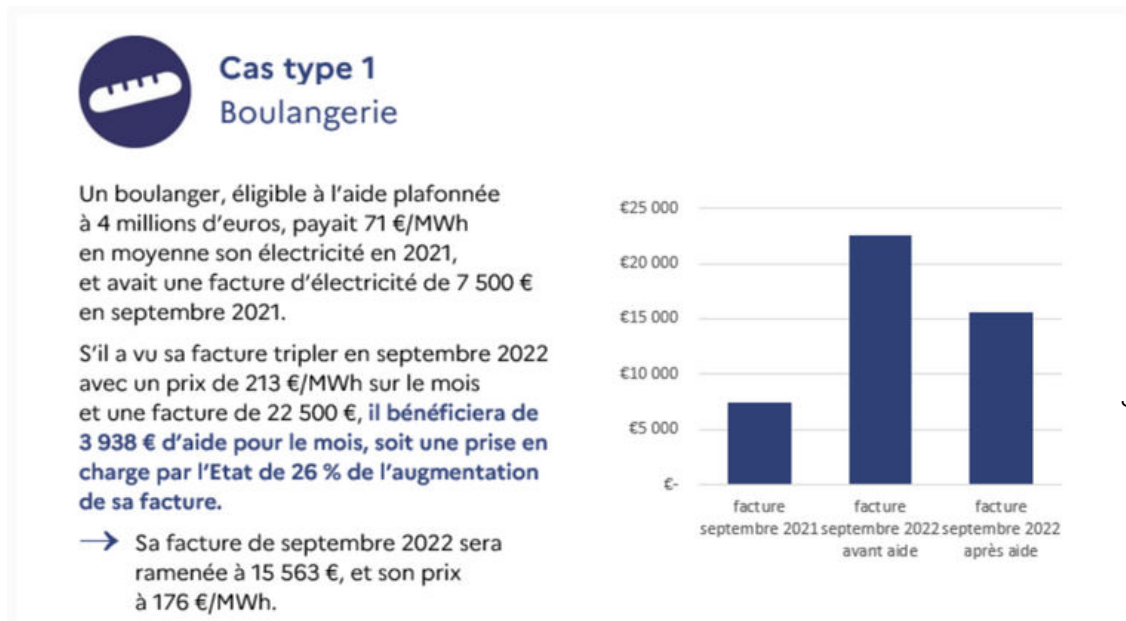
Très loin de couvrir la hausse.

Compte tenu de cette aide, savez-vous en définitive quel sera le coût de l'électricité pour votre entreprise en 2023 ?



Panorama des aides électricité

Aide Energo (de septembre à décembre 2022)



Attention : cette infographie est largement sur-dimensionnée au regard de la réalité du terrain.

De fait, la consommation moyenne d'une boulangerie est de 99MWh/an (source : Engie Pro).

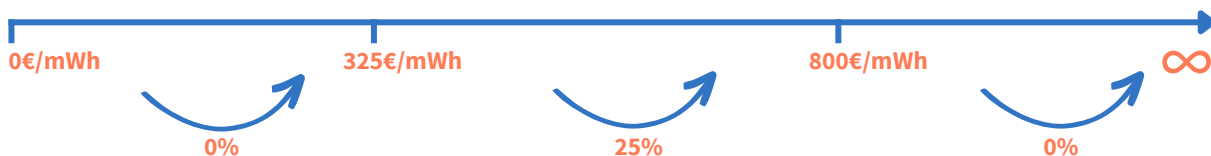
Ici, nous sommes sur une consommation qui serait de 1248MWh/an, soit 12,6 fois supérieure à celle d'une boulangerie classique.

Cette modalité de présentation permet d'afficher un montant d'aide en numéraire qui peut sembler important (3938€).

Pour une boulangerie classique, il convient de ramener les chiffres à due proportion. Nous serions alors plus proche de 328€.

Amortisseur Électricité

(Conférence de presse Bercy - 27 octobre 2022)



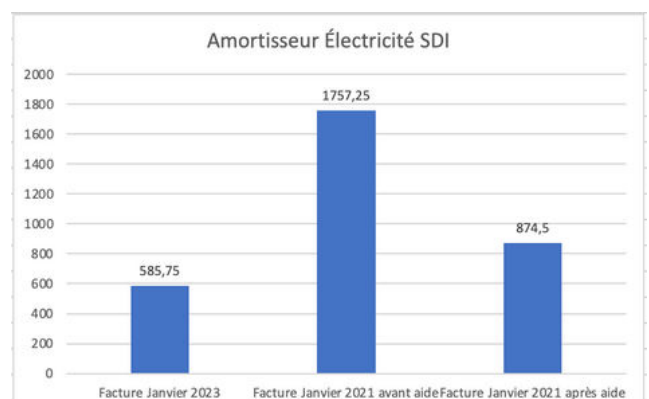
En 2023, par référence à l'infographie précédente diffusée par Bercy, le même boulanger n'aurait droit à aucune aide.

Amortisseur Électricité proposé par le SDI

Une hausse constatée plafonnée à 50% de la facture 2021.

Soit $213 - (71 + 50\%) = 106,5$ X (8,25MWh de consommation moyenne) = 874,5€.

10.494€/an.



CONTACT

sdi.lyon@sdi-pme.fr

04.78.34.65.97

